

## Validation, assortie de quatre censures et d'une réserve, de la loi sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs

EXIGENCES CONSTITUTIONNELLES ET JUSTICE PÉNALE (Art. 66  
Constitution et Art. 6, 7, 8 et 9 DDHC)

Olivier Bachelet

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/revdh/9326>

DOI : [10.4000/revdh.9326](https://doi.org/10.4000/revdh.9326)

ISSN : 2264-119X

### Éditeur

Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux

### Référence électronique

Olivier Bachelet, « Validation, assortie de quatre censures et d'une réserve, de la loi sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs », *La Revue des droits de l'homme* [En ligne], Actualités Droits-Libertés, mis en ligne le 19 août 2011, consulté le 15 mai 2020. URL : <http://journals.openedition.org/revdh/9326> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/revdh.9326>

---

Ce document a été généré automatiquement le 15 mai 2020.

Tous droits réservés

---

# Validation, assortie de quatre censures et d'une réserve, de la loi sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs

EXIGENCES CONSTITUTIONNELLES ET JUSTICE PÉNALE (Art. 66 Constitution et Art. 6, 7, 8 et 9 DDHC)

Olivier Bachelet

---

- 1 Dans sa décision n° 2011-635 DC du 4 août 2011, relative au projet de loi sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs, le Conseil constitutionnel a prononcé **quatre censures et émis une réserve d'interprétation**. Pour autant, il n'a pas substantiellement remis en cause les deux axes de réformes opérées par ce texte – devenu finalement la loi n° 2011-939 du 10 août 2011 – qui concernent tant **la justice pénale des majeurs** que **celle des mineurs**.

\*

- 2 **V. le commentaire de cette décision sur le site [droits-libertes.org](http://www.droits-libertes.org) : [http://www.droits-libertes.org/article.php?id\\_article=162](http://www.droits-libertes.org/article.php?id_article=162) (et dans le **documentPDF en pièce jointe**).**